

N. Réf. : 03/0159

**Monsieur le directeur  
EDF – CNPE de Creys-Malville  
BP 63  
38510 MORESTEL**

Lyon, le 13 février 2003

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base  
*CNPE de Creys-Malville - (INB n° 91 et 141)*  
Inspection n° 2003-300-05  
*Gestion des consignations*

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection a eu lieu le 06 février 2003 à la centrale de Creys-Malville sur le thème de la gestion des consignations.

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

Cette inspection, qui portait sur le thème de la gestion des régimes de consignations, a permis de vérifier les conditions de mise en œuvre du plan d'actions demandé par l'Autorité de sûreté nucléaire suite à plusieurs constats d'écart effectués lors d'inspections précédentes. La gestion des régimes de consignations est maintenant réalisée avec une rigueur satisfaisante suite à un important travail impliquant toutes les équipes concernées, et l'organisation définitive est presque achevée.

Néanmoins, cette gestion doit être consolidée par la mise en place d'un processus éprouvé et adapté aux évolutions liées au démantèlement des installations du réacteur et être finalisée par la rédaction des notes d'organisation et techniques correspondantes.

**A. Demandes d'actions correctives**

Cette inspection ne fait pas l'objet de demande d'action corrective.

**B. Compléments d'information**

Les inspecteurs ont constaté que l'organisation définitive de la gestion des consignations se mettait en place et qu'une note prenant en compte la nouvelle organisation du CNPE, ainsi que les évolutions liées à la mise hors service définitive et au démantèlement des installations du réacteur, était en cours de rédaction.

**1. Je vous demande de me transmettre cette note d'organisation concernant la gestion des consignations.**

Les inspecteurs ont constaté que la vérification périodique et la réalisation d'un bilan périodique concernant le maintien des régimes de consignations de sécurité ayant une durée limitée n'étaient pas encore systématiques.

**2. Je vous demande de me préciser l'action engagée**

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation  
Le chef de division**

**Signé par  
Christophe QUINTIN**